

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_113 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
ASSAINISSEMENT 2018

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_113 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2018

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La communauté d'agglomération exerce en 2018 la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire suivant les modalités ci-dessous :

- L'assainissement collectif des eaux usées : collecte des effluents (branchements des particuliers et des professionnels), transport (réseaux et postes de refoulement) et traitement des eaux usées (stations d'épuration et systèmes extensifs de traitement).
- L'assainissement non collectif des eaux usées : contrôles réglementaires des installations d'assainissement individuel (conformité des installations nouvelles, diagnostic des installations existantes, contrôle obligatoire en cas de transactions immobilières), conseils sur les différents dispositifs d'assainissement autorisés, les possibilités d'aides financières à la réhabilitation, l'entretien.
- La gestion des eaux pluviales : collecte (branchements), transport (réseaux) et rétention (bassins de rétention publics).

Depuis le 1er juillet 2010, l'exploitation (fonctionnement, entretien, maintenance) de l'ensemble des ouvrages et équipements associés à ces compétences est assurée par la régie publique d'assainissement communautaire.

L'article L 2224-5 du CGCT impose aux EPCI compétents de présenter à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné un rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement selon des indicateurs définis par décret.

L'exploitation du service assainissement comprend notamment :

- la création et la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales séparatifs, ainsi que les branchements individuels associés ;
- le diagnostic de l'état des réseaux existants anciens ;
- le diagnostic de réception des travaux neufs ;
- la réalisation des contrôles de branchements ;
- la création et la réhabilitation des réseaux structurants permettant l'abandon de stations d'épuration devenues obsolètes ou de capacité insuffisante ;
- la création et la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées ;
- la réorganisation et la pérennisation de la filière de traitement des boues d'épuration ;
- la réalisation des contrôles des installations nouvelles d'assainissement individuel (contrôles de conception et de réalisation) et des installations existantes (contrôle diagnostic initial, contrôle de bon fonctionnement et d'entretien).

Service d'assainissement collectif :

A la fin de l'exercice 2018, le nombre d'abonnés au service assainissement collectif était de 37 559. La population raccordée est estimée à 71 595 habitants sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, soit un ratio de 2 habitants par abonné.

3 564 544 m³ assainis ont été comptabilisés sur l'exercice complet 2018, pour 3 596 246 m³ en 2017.

- Les investissements 2018 :
 - Afin de maintenir en bon état le patrimoine des réseaux de collecte et de transfert et de l'adapter aux évolutions de l'urbanisme, un programme de travaux pluriannuel de renouvellement et de réhabilitation a été établi. En 2018, 3 900 mètres linéaires de collecteurs d'eaux usées gravitaires ont été remplacés.
 - Pour garantir l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées le service a réalisé la nouvelle station de Beausite à Marssac sur Tarn ainsi que la vidange de trois systèmes de traitement par lagunage.
 - La réalisation d'une unité de traitement du biogaz produit à la station Albi-Madeleine et l'injection du méthane au réseau de distribution de gaz permet la valorisation énergétique des boues d'épuration .
 - L'étude du schéma directeur d'assainissement se déroulera jusqu'en fin 2019 et se décomposera en un diagnostic des équipements, une sectorisation des points noirs, un zonage de l'assainissement collectif/non collectif et des modalités de gestion des eaux pluviales.
 - Des outils numériques ont été développés en lien avec le service SIG de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (traitements des interventions et des contrôles de conformités).
- Exploitation des ouvrages

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et station de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré l'agglomération d'assainissement d'Albi conforme en collecte, équipement et performance pour l'exercice 2018.

- Tarifs

Les tarifs de la redevance communautaire appliqués depuis le 1er août 2018 sont les suivants :

Communes		Tarifs redevance assainissement communautaire au 1 ^{er} juillet 2018 part proportionnelle en € HT le m ³
Arthès		1,62
Cambon		1,44
Albi, Carlus, Castelnau de Levis, Denat, Fréjairolles, Labastide Denat, Marssac, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Salies, Terssac, Lescure d'Albigeois, Cunac		1,40
Le Séquestre	Part de 0 à 30 m ³	0,82
	Part de 31 à 60 m ³	1,17
	Part de 61 à 100 m ³	1,38
	Part de 101 à 150 m ³	1,69
	Part de 151 à 200 m ³	2,01
	Part au-delà de 200 m ³	2,32

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Ce service a été créé le 1er janvier 2006 et recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

En 2018 :

- **207** filières ont été validées et sont en attente de réalisation
- **120** contrôles de réalisation
- **8** diagnostics des installations existantes
- **447** contrôles de bon fonctionnement des installations existantes
- **93** diagnostics dans le cadre de ventes immobilières ont été effectués.

Les installations diagnostiquées en 2018 sont classées pour :

- **35,7 %** conformes ou conformes avec recommandation d'entretien (conformes sans pollution)
- **31,6 %** non conformes avec recommandation de travaux (non conformes faible pollution)
- **32,7 %** non conformes avec obligation de travaux (non conformes forte pollution)

D'une manière plus globale, les installations diagnostiquées depuis 2007 sont classées pour :

- **25,8 %** Conformes ou conformes avec recommandation d'entretien (conformes sans pollution)
- **34,20 %** Conformes avec recommandation de travaux (non conformes sans pollution)
- **9,7 %** non conformes avec recommandation de travaux (non conformes faible pollution)
- **30,3 %** non conformes avec obligation de travaux (non conformes forte pollution)

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiée,

VU le décret n°2007-675 du 02 mai 2007,

VU le rapport annuel 2018 ci-annexé et présenté pour information,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni de la régie assainissement réuni le 19 juin 2019,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 juin 2019,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'assainissement communautaire pour l'exercice 2018

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL